

N° 22/DEC/194

**DECISION DU MAIRE**

**ORGANISATION DU SPECTACLE « BATTEMENT DE PEUR » PAR L'ASSOCIATION  
« LA LUNE DANS LES PIEDS » LE 18 NOVEMBRE 2022 À LA SALLE G. PHILIPPE**

Le Maire de BONNEUIL SUR MARNE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Vu le projet de contrat avec l'Association LA LUNE DANS LES PIEDS ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « BATTEMENT DE PEUR », le vendredi 18 novembre 2022 pour deux représentations à 14 heures 15 et à 19 heures, à la salle Gérard Philippe.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'association LA LUNE DANS LES PIEDS, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 8.286,50 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à Bonneuil-sur-Marne, le 28 septembre 2022.

Le Maire  
  
S. ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 03 OCT. 2022  
Et de la publication le 03 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS